



**Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI**  
Immeuble Woodin Center  
Plateau, Avenue Noguès  
01 BP 3172 Abidjan 01

Téléphone : (225) 20 22 57 53  
Fax : (225) 20 21 42 97  
Email : [contact@kpmg.ci](mailto:contact@kpmg.ci)

# **Contrat de Désendettement et de Développement C2D**

## **Projet « Routes »**

### **Rapport d'audit financier Exercices 2013 et 2014**

Période allant du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014  
Rapport d'audit financier  
*Ce rapport contient 22 pages*

## **Secrétariat Technique du Contrat de Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club - bâtiment 7 - bureaux n°3  
Boulevard Latrille, Abidjan,  
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

*A l'attention de Madame la Coordonnatrice*

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Routes » pour les périodes 2013 et 2014.

Les états financiers du projet sont constitués des éléments suivants :

- Un état des dépenses des périodes concernées par catégorie et par composante ;
- Une situation de trésorerie, indiquant les encaissements et soldes bancaires du projet (état de position de la trésorerie) ;
- Un état des actifs et des équipements détenus par le projet sur les exercices 2013 et 2014.

### **Responsabilité de la préparation des états financiers**

La Cellule de Suivi du Projet (CSP), est responsable de la préparation sincère des états financiers et des notes annexes, en conformité avec les principes du système comptable en vigueur dans l'espace OHADA. Cette responsabilité couvre également la conception, la mise en place et le maintien de procédures de contrôle interne, permettant de garantir que la sincérité et la présentation des états financiers ne sont pas entachées par des anomalies significatives provenant d'erreurs ou de cas de fraude.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit pour le secteur public « International Public Sector Accounting Standards » (IPSAS) de « l'International Public Sector Accounting Standards Board » (IPSASB). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie, et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le risque de fraude en application de la norme ISA 240. Il prend également en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre mandat, à réaliser les procédures convenues suivantes :

**a) Procédures de passation de marchés**

S'assurer que les biens et prestations requis pour le projet et qui doivent être financés par le C2D, sont acquis conformément aux procédures de la Direction des Marchés Publics en Côte d'Ivoire.

**b) Compte bancaire dédié**

- Vérifier les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié, ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des Dépôts (ACCD) au nom de la CSP ;
- Chercher à établir si les transactions financières effectuées sont conformes à la période auditée, de même que les soldes à la fin de chacune des périodes sont admissibles et corrects.

**c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée**

- S'assurer que les fonds reçus dans le cadre du projet suite à des décaissements, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan Annuel d'Activités en vigueur au moment où les dépenses ont été effectuées, dans le respect des dispositions de l'accord de subvention ;
- S'assurer également que ces dépenses correspondent à la période auditée.

**d) Système de contrôle interne**

Evaluer l'adéquation et l'efficacité du système de comptabilité et de contrôle interne dans son ensemble, en matière de contrôle des dépenses, à tous les niveaux du programme et des autres transactions financières, notamment en ce qui concerne l'adéquation et l'efficacité des contrôles relatifs aux transactions en espèces.

*e) Protection des actifs*

S'assurer que la CSP a mis en place des mécanismes de suivi et de protection des actifs acquis avec les fonds du C2D, et les a utilisés aux fins prévues. Un registre des actifs du programme a été créé et tenu régulièrement. Les droits de propriété ou les droits des bénéficiaires associés sont établis.

*f) Exécution physique*

S'assurer que les exécutions physiques réalisées par le projet existent et qu'elles sont en adéquation avec les dépenses engagées.

Les principales conclusions issues de nos travaux, sont les suivantes :



## 1 Examen des états financiers du projet

Nous sommes d'avis que les états financiers présentés au titre de la mise en œuvre du projet dénommé « Routes », donnent une image fidèle des ressources et emplois du projet pendant la période allant du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014, conformément aux règles et méthodes comptables adoptées, et que les dépenses ont été employées aux fins pour lesquelles elles étaient prévues, conformément aux accords de financement conclus.

Sans remettre en cause notre opinion, nous portons à votre connaissance le fait suivant :

Les dépenses de fonctionnement communes au projet « Routes », ont été affectées en totalité sur le projet « Eau », en conformité avec le budget contractuel validé par les parties. Le montant total des dépenses communes aux deux projets est de 61 069 811 francs CFA.

## 2 Résultats des procédures convenues

### a) *Procédures de passation de marchés*

Nos diligences relatives aux procédures de passation des marchés, font apparaître des constatations décrites dans la section 3 de notre rapport.

### b) *Compte bancaire dédié*

Les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié N°CI 650 01001 010356640000 47, ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des Dépôts (ACCD) au nom du projet « MIE Routes », correspondent à la période auditée et font apparaître un solde créditeur de 22 052 808 858 francs CFA au 31 décembre 2014.

### c) *Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée*

Nous confirmons que les fonds reçus dans le cadre du projet, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan Annuel d'Activités en vigueur, et dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.

Nous confirmons également que les dépenses correspondent à la période auditée.

### d) *Système de contrôle interne*

Notre évaluation relative au système de contrôle interne fait l'objet d'un rapport séparé.

**e) Protection des actifs**

Nos travaux relatifs à la protection des actifs n'ont pas mis en évidence des anomalies.

**f) Exécution physique**

Nos diligences relatives à l'exécution physique nous permettent d'attester que les travaux sont effectués. Toutefois, nous avons noté quelques anomalies décrites dans la section 4 de notre rapport.

Abidjan, le 16 février 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI



**Franck Nangbo**  
*Expert Comptable Diplômé*  
*Directeur Associé*



**Marcel Kopoin**  
*Associé*

## **Sommaire**

	<b>Pages</b>
<b>1 Contexte et objectif de la mission .....</b>	<b>8</b>
<b>2 Volet audit des comptes du projet .....</b>	<b>11</b>
<b>3 Volet revue des passations de marchés .....</b>	<b>14</b>
<b>4 Volet analyse de l'exécution physique .....</b>	<b>16</b>

## **1 Contexte et objectifs de la mission**

### **1.1 Contexte de la mission**

La Côte d'Ivoire, après avoir obtenu le point de décision en 2009, a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) le 26 juin 2012. La réalisation de ce résultat a nécessité la mise en œuvre d'importantes mesures par le Gouvernement, visant essentiellement la stabilité du cadre macroéconomique et des finances publiques, les routes des secteurs clés de l'économie, l'amélioration de la gouvernance, de l'environnement des affaires et de la compétitivité de l'économie, la bonne gouvernance des secteurs du café-cacao, de l'énergie et la modernisation de l'administration publique.

L'atteinte du point d'achèvement a permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette extérieure d'un montant de 4.090 milliards de francs CFA, sur un stock de 6.373,9 milliards de francs CFA, aussi bien de la part des organismes multilatéraux de financement, notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, que de la part des créanciers du Club de Paris.

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est un volet spécifique de l'annulation de la dette extérieure vis-à-vis de la France, après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Ainsi, le C2D est un mécanisme d'annulation des créances d'Aide Publique au Développement (APD), à travers un refinancement par dons, des échéances de la dette remboursée par la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre que l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Etat français ont signé le 24 juillet 2012, à Paris, un accord bilatéral d'annulation de la dette ivoirienne auprès du Club de Paris. La signature de cet accord constitue l'une des retombées majeures de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE par notre pays. En effet, elle consacre une remise de dette sèche à la Côte d'Ivoire, d'un montant de 600 milliards de francs CFA. A cela, s'ajoute un don à la Côte d'Ivoire d'un montant de 1.900 milliards de francs CFA, pour le financement des projets de développement et de réduction de la pauvreté, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement. Le premier Contrat C2D a été signé le 1er décembre 2012 à Abidjan.

Le premier C2D est entré dans sa phase opérationnelle avec la création de trois (3) principaux organes, à savoir :

- Le Comité d'Orientation et de Suivi du C2D (COS-C2D), présidé par le Premier Ministre. Il a pour mission principale d'orienter la répartition des projets et programmes bénéficiant des ressources du C2D, en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la croissance et de la bonne gouvernance ;



- Le Comité Technique Bilatéral du C2D (CTB-C2D), présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre. Il est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des orientations définies par le COS-C2D ;
- Le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D) assure également les projets et programmes du C2D.

Débutée depuis novembre 2011, l'instruction des projets a atteint aujourd'hui la dernière étape pour la plupart des secteurs de concentration. A ce jour, plusieurs Conventions d'Affectation dans divers secteurs (Santé, Education-Formation-Insertion, Infrastructures routières, Eau et Routes, Agriculture et Biodiversité) et des contrats d'exécution, ont été déjà signés pour la mise en œuvre effective des projets du C2D.

Le projet « Routes » qui fait l'objet du présent rapport d'audit est régi par la convention d'affectation n°CCI 13 74 01J du 22 novembre 2013. Conformément à notre contrat, l'audit portera sur la période allant du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014.

C'est dans ce contexte que, notre cabinet a été sélectionné à la suite d'un appel d'offres international, pour conduire l'audit des différents projets au niveau des CSP et des UCP. Le présent rapport d'audit est relatif aux opérations exécutées dans le cadre du projet « Routes » pour la période 2013 et 2014.

## **1.2 Objectifs de la mission et son déroulement**

Il ressort des termes de référence que, la mission de l'auditeur consiste à donner l'assurance à l'Etat français et à l'Etat ivoirien que les ressources allouées au titre du C2D, sont gérées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'exécution de dépenses publiques, aux clauses des différentes Conventions d'affectation et aux objectifs assignés. A cet effet, le contrôle exercé par le Consultant s'étendra sur l'ensemble des dépenses financées par le C2D, à tous les niveaux de la chaîne d'exécution des dépenses (central, décentralisé) et pour les projets concernés. Les procédures convenues dans les termes de référence peuvent être résumées comme suit :

- Donner son opinion sur la situation financière générale du projet pour la période concernée définie dans le planning;
- S'assurer que les procédures de passation de marchés ont été correctement exécutées ;
- S'assurer que l'état des dépenses correspond à ladite période;
- Donner son opinion sur l'état de la position de trésorerie (encaissements et soldes bancaires des projets) ;
- Donner son opinion sur l'état des actifs et de l'équipement détenus par le projet sur la période définie ;
- Effectuer une revue du contrôle interne ;

- S'assurer de l'exécution physique des travaux exécutés.

Nos travaux d'audit des comptes du projet « Routes » se sont déroulés en novembre 2015 et ont porté sur l'ensemble des dépenses du projet. Le volet examen de l'exécution physique conduit avec notre expert, a permis de visiter sur une base de sondages, plusieurs infrastructures financées par le C2D, sur l'étendue du territoire.

Nous avons dans le cadre de notre mission rencontré les structures impliquées dans ce projet :

- La CSP route, au sein du Ministère des infrastructures économiques ;
- Le PRICI ;
- L'Ageroute ;
- L'AFD ;

## 2 Volet audit des comptes du projet

Les états financiers du projet « Routes » se présentent comme suit au 31 décembre 2014 en FCFA:

<b>TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES</b>					
<i>Période: Du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014</i>					
<b>EMPLOIS</b>	<b>Montants en FCFA</b>	<b>Notes</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Montants en FCFA</b>	<b>Notes</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>30 464 501</b>	<b>2</b>	<b>Solde d'ouverture</b>	-	
Dépenses courantes	0		Banque	-	
Frais bancaires	64 501		Caisse	-	
Actifs immobilisés	30 400 000		<b>Fonds reçus</b>	<b>38 572 000 000</b>	<b>1</b>
			Premier décaissement	9 700 000 000	
			Appel de fonds 50 %	28 872 000 000	
<b>Dépenses opérationnelles</b>	<b>16 488 726 641</b>	<b>3</b>	<b>Autres recettes</b>	<b>0</b>	
Projet RAZEL	4 319 137 523				
Ouvrages et travaux	11 534 482 118				
Rémunération MOD	635 107 000				
<b>Solde au 31.12.2014</b>	<b>22 052 808 858</b>	<b>4</b>			
Banque	22 052 808 858				
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>38 572 000 000</b>		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>38 572 000 000</b>	



## **Commentaires sur les états financiers au 31 décembre 2014**

### **Note 1**

Les ressources perçues au cours de la période correspondent aux fonds reçus du bailleur via le compte bancaire du projet à l'ACCD.

Elles sont composées d'un premier décaissement pour un montant de FCFA 9 700 000 000, ainsi que de FCFA 28 872 000 000, correspondants à 50% du montant prévu pour l'année 2014. Nous avons adressé un courrier de confirmation de solde et de demande des relevés bancaires à l'Agent Comptable Central du Trésor. L'exploitation des documents obtenus, nous a permis de confirmer le montant des fonds perçus par le projet en date du 30 octobre 2015\_ référence 002211.

### **Note 2**

Cette rubrique comprend essentiellement l'acquisition d'un véhicule pour la responsable de la CSP. Nous avons contrôlé cette dépense sans relever d'anomalie. Toutefois, la carte et la fiche d'identification du véhicule sont au nom du Ministère de tutelle.

Il convient également de noter qu'une partie des dépenses de fonctionnement n'est pas prise en compte. Il s'agit des charges communes aux deux projets « Eau » et « Routes », d'un montant global de 61,069 millions de francs CFA, affecté en totalité sur le projet « Eau », conformément au budget contractuel validé par les parties.

### **Note 3**

Le contrôle des dépenses opérationnelles n'a pas révélé d'anomalies significatives.

#### Projet RAZEL

Cette dépense correspond à un transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER), en vue du refinancement de travaux de l'autoroute du Nord effectués en 2012. Les travaux avaient été effectués par l'entreprise RAZEL Côte d'Ivoire, avant la mise en place du C2D.

#### Ouvrages et travaux

Nos travaux n'ont pas relevé d'anomalies significatives. Les dépenses concernées, couvrent les opérations suivantes :

- Sauvegarde du réseau pour 1 606 597 318 francs CFA ;
- Construction d'ouvrages d'art pour 5 603 770 835 francs CFA ;
- Consolidation et renforcement du réseau pour 4 569 153 384 francs CFA;
- Voies urbaines pour 1 014 248 925 francs CFA.



Il est à noter l'existence d'un engagement financier, vis-à-vis de l'entreprise marocaine Sintram, sélectionnée pour réaliser les travaux de renforcement de la route Adzopé-Agnibilékro. Cet engagement d'un montant de 1 259 288 344 francs CFA, n'a pas été pris en compte dans la situation financière ci-dessus, car le paiement initialement effectué en francs CFA a été par la suite retourné, car il aurait dû être fait en euro. Cela a été régularisé au cours de l'année 2015.

#### Rémunération MOD

Cette dépense correspond à la facturation des services des maîtres d'ouvrages délégués, que sont les structures publiques Ageroute et Prici.

#### **Note 4**

Le projet « Routes » présente un solde de trésorerie de 22 052 808 858 francs CFA à la clôture.

Nos travaux nous ont permis de confirmer que le solde de trésorerie du projet « Routes » est correct, et retrace l'ensemble des transactions effectuées dans le cadre du projet au 31 décembre 2014.

Nos travaux n'ont pas relevé d'anomalies.

### 3 Volet revue des passations de marchés

Le projet « Routes » présente selon le Plan de Passation de Marché suivant pour l'exercice 2014 :

N°	Intitulé du marché	Type de marché	Mode de passation	Approbation du marché	Exécution	
					Début	Fin
1	Travaux de sauvegarde 800 km de réseau revêtu (P.A.T)	Travaux	AOIO	14/07/2014	15/10/2014	15/09/2015
2	Travaux de renforcement de la route de l'EST: Adzopé-Akoupé-Fleuve Comoé: 78,65 km	Travaux	AOIO	28/04/2014	15/09/2014	15/11/2016
3	Travaux de renforcement (option recyclage) sur la route du Nord Section Bouaké-Ferké (248 km)	Travaux	AOIO			
4	Travaux de renforcement de la route du Nord: Section Ferké-Ouangolo 46 km	Travaux	AOIO	26/11/2014	12/01/2015	12/04/2016
5	Travaux de réhabilitation Pistes rurales de la NAWA (361 km)	Travaux	AOIO	15/05/2014	30/05/2014	30/11/2015
6	Travaux de renforcement de réhabilitation et de réparation de surface de la voirie d'Abidjan	Travaux	AONO	18/07/2014	30/07/2014	30/01/2015
7	Travaux de bitumage et élargissement de la voie terminus Kouté-Sapeurs-pompier: 4km (Yopougon) A1 et A3b2, 22 km (Abobo)	Travaux	AOIO	22/01/2015	15/02/2015	15/12/2015
8	Travaux de construction Voirie Abobo clouetcha-Kennedy: 2,4 km	Travaux	AOIO	17/04/2012	01/01/2014	01/08/2014
9	Travaux de construction des ponts de Béoumi sur le Bandama	Travaux	AOIO	17/12/2013	01/01/2014	01/12/2015
10	Suivi et Contrôle de travaux de sauvegarde 800 km de réseau revêtu (P.A.T)	Service de consultant	AMI+AOR	09/06/2014	15/06/2014	15/06/2015
11	Suivi et Contrôle des travaux de renforcement de la route de l'EST: Adzopé	Service de consultant	AMI+AOR	28/08/2014	15/09/2014	15/11/2016
12	Suivi et Contrôle des travaux de renforcement de la route du Nord: Section Ferké-Ouangolo	Service de consultant	AMI+AOR	15/10/2014	15/01/2015	15/09/2016
13	Suivi et Contrôle des travaux de réhabilitation Pistes rurales de la NAWA (361 km)	Service de consultant	AMI+AOR	16/09/2014	01/10/2014	01/09/2015
14	Suivi et Contrôle des travaux de réhabilitation de P.A.T et bitumage des voiries d'Abidjan	Service de consultant	AMI+AOR	25/07/2014	10/08/2014	30/03/2015
15	Suivi et Contrôle des travaux de construction des ponts de Béoumi sur le Bandama	Service de consultant	AMI+AOR	25/07/2014	15/05/2014	30/04/2016
16	Etudes du diagnostic du pont sur le fleuve Comoé sur l'axe Adzopé Abengourou	Service de consultant	AMI+AOR	20/08/2014	02/09/2014	05/02/2015
17	Convention MOD AGEROUTE	Service courant	DSP	12/03/2014	12/03/2014	31/12/2015
18	Convention MOD CC PRICI	Service courant	DSP	27/03/2014	27/03/2014	31/12/2015

Afin de fonder notre opinion sur la régularité des marchés passés dans le cadre du projet « Routes », nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Vérifier si les méthodes de passation de marchés, d'évaluation et d'adjudication, ont été respectées, conformément aux dispositions du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) ;
- Vérifier si les critères de sélection des consultants sont respectés, en mettant en exergue le principe de clarté et de transparence de l'évaluation des offres ;
- Examiner la conformité de l'exécution du contrat avec les dossiers d'appel d'offres approuvés ;
- Vérifier si les dépenses engagées dans le cadre du projet sont éligibles ;
- Analyser les risques en matière de respect des principes d'acquisitions, de contrôle, de compétences et la capacité de gestion du personnel de l'agence d'exécution, et plus généralement ceux liés au système national ;
- Vérifier si tous les avis d'appel d'offres ont été suivis, et si les procédures de publication ont été respectées, conformément aux modèles qui fixent le contenu, notamment le canal de transmission des informations, les clauses contractuelles, les délais et dates de soumission et d'ouverture des offres, les garanties exigées, l'adresse pour l'obtention des documents d'appel d'offres ;
- Effectuer un rapprochement entre le DAO et le dossier type d'appel d'offres, afin de vérifier si les conditions requises sont respectées : éligibilité, garantie de l'offre et bonne exécution, monnaies (de l'offre, de l'évaluation et du paiement), validité et formules d'ajustement des prix, preuve de la capacité du soumissionnaire à exécuter le contrat, critères d'évaluation, spécificités techniques, termes de références, non objection de l'AFD au DAO proposé ;
- Examiner et vérifier si les procédures d'ouverture des plis ont été respectées, notamment le respect des dates limites pour les soumissions, le délai entre la date limite de soumission et l'ouverture des plis, l'enregistrement de la présence des représentants des soumissionnaires ; le rejet des soumissions en retard ; l'ouverture de toutes les soumissions en temps opportun, la lecture des détails, le procès-verbal d'ouverture des plis, le procès-verbal des discussions des problèmes associés aux soumissions au moment de l'ouverture des plis ;
- Vérifier si la garantie de bonne exécution a été suivie : cohérence des délais avec les dossiers d'appel d'offres ; procès-verbaux des négociations relatives aux contrats de consultants et des modifications effectuées aux contrats de fournitures, travaux et services dans leur version finale.



L'examen des procédures de la passation des marchés n'a pas révélé d'anomalies significatives, hormis les retards constatés dans la mise en œuvre des procédures de passation de marchés.

## **4 Volet analyse de l'exécution physique**

### **4.1 Description de l'ouvrage et diligences d'audit**

Nos travaux sur l'exécution physique des travaux du projet « Routes » ont porté sur (04) volets de la stratégie du MIE concernant le patrimoine routier de la Côte d'Ivoire, ainsi que les travaux d'aménagement de l'autoroute du Nord. Ce sont :

- **Volet 1** : Sauvegarde du réseau revêtu à travers des opérations d'entretien, visant à rendre les itinéraires praticables, et à éviter la progression des dégradations. La dotation de ce volet est de 13,12 milliards de francs CFA pour un linéaire d'environ 800 km ;
- **Volet 2** : Consolidation et renforcement des tronçons structurants, dont la route du nord entre Yamoussoukro et Ferkessédougou (330 km – 19,68 milliards de francs CFA), la route de l'Est entre Adzopé et le fleuve Comoé (84 km – 22,96 milliards de francs CFA) et des pistes agricoles dans la région de la Nawa (361 km – 10,82 milliards de francs CFA) ;
- **Volet 3** : Construction d'ouvrages d'art sur des axes transversaux Est-Ouest de désenclavement, en remplacement de bacs, dont le pont sur le fleuve Bandama à Béoumi (304 m – 8,72 milliards de francs CFA) ;
- **Volet 4** : Aménagement de voiries urbaines, à Yopougon et Abobo, dans la ville d'Abidjan (9,25 milliards de francs CFA).

### **4.2 Recensement des travaux spécifiques par projets**

Nous vous présentons ci-dessous un état récapitulatif des différents travaux projet :



N° Lot	Entreprises	Longueur (en km)	Itinéraires	Montant TTC	Avenant	Taux d'exécution au 31/12/2014	Délai (mois)	Date de démarrage	Observations	Notes
<b>Volet 1 SAUVEGARDE DU RESEAU REVETU INTERURBAIN</b>										
Lot 1	SOUROUBAT	118	Dimbokro-Bongouanou-Kotobi Toumodi - Dimbokro	3 939 427 023	940 269 972	35%	12	15/10/2014	Fin des travaux prévus en septembre 2015	
Lot 2	RAZEL	83	Hermankono - N'douci - Divo Autoroute du Nord (PK109) - N'douci	3 260 664 159	971 550 532	80%	12	15/10/2014	Fin des travaux prévus en septembre 2015	
Lot 3	NSE CI	313	Gagnoa - Yabayo Guessabo - Issia Divo - Gagnoa San Pedro - Grand Bereby Grand Bereby - Tabou	3 510 557 606	757 594 892	27%	12	15/10/2014	Fin des travaux prévus en septembre 2015	<b>4.3.1</b>
<b>Volet 2 CONSOLIDATION ET RENFORCEMENT DU RESEAU</b>										
Réseau au revêtement :	SINTRAM	78 km	Adzopé - Fleuve Comoé	20 988 139 069		18%	24	05/11/2014	Fin des travaux prévus le 05/11/2016	<b>4.3.2</b>
<i>Réseau en terre : Piste de la Nawa par le PRICI</i>										
Lot 1	ICON/DIAKITE	101,85	Carrefour Cédar - Konamblekro - Brahimakro Walebo - Kpangbakro - Serrigagan Soubré - Mabehiri II - Mabehiri I Gnankoragui - Commandantkro - Allakonankro	2 400 637 548		12,00%	12	15/10/2014	Fin des travaux prévus le 15/10/2015	<b>4.3.3</b>

N° Lot	Entreprises	Longueur (km)	Itinéraires	Montant TTC	Avenant	Taux d'exécution au 31/12/2014	Délai (mois)	Date de démarrage	Observations	Notes
		<b>66,4</b>								
		41,9	Gueyo - Chantier - N'zuekro - Petit Bondoukou - Carrefour Dougoupié - Dabouyo							
		5,8	Lahouridou 2 - Carrefour Tohourou Denis - Kossoyo							
		10,2	Chantier - Dougoupié - Carrefour Petit Bondoukou - Dabouyo							
Lot 2	LE NZI	8,5	Carrefour Bobouo 2 - Amanikro - Touhourou Denis - Kossoyo	1 652 790 812		13,12%	12	15/10/2014	Fin des travaux prévue le 15/10/2015	
		<b>51</b>								
		10,6	Brethio - Pangué - Paulekro - Leonardkro - Carrefour Salifoukro - Lazarekro							
		21,5	Atiwo - Onankankro - Sarakakro - Manglekro - Salifoukro - Lazarekro - Akoun Yaokro							
		8,8	Carrefour Salifoukro - Lazarekro - Bloc - Jbkro							
Lot 3	CEMIL OZGUR	10,1	Ziwayo 1 - Djekro - Deniskro - Nguessankro - Bandamankro	1 646 832 190		10,00%	8	15/10/2014	Fin des travaux prévue le 15/10/2015	
		<b>95,45</b>								
		31,3	Bagolieoua - Gbazoa - Roa - Zakoeoua							
		18	Grand Zatry - Koreguhe							
		26,5	Amaragui - Adamadougou Groussikro - Logboba (Dioulakro)							
Lot 4	CGE	19,65	Adk - Buyo	2 446 212 460		21,35%	12	15/10/2014	Fin des travaux prévue le 15/10/2015	
		<b>45,8</b>								
		21,2	Meagui - Négueui - Ousso N'guessankro - Fleuve							
Lot 5	FRANZETTI	24,6	Krohon - Ahoutouagui - Sofoci	1 326 410 482		9,00%	9	15/10/2014	Fin des travaux prévue le 15/10/2015	4.3.3
<b>VOLET 3 CONSTRUCTION D'OUVRAGE D'ART</b>										
Pont de Béoumi	COLAS AFRIQUE	304 m	Béoumi - Kounahiri	8 647 054 167		48%	20	01/02/2014	Fin des travaux prévue en septembre 2015	4.3.4
STPC/STPCE CI	2,4	Kennedy - Abobo - Clouetcha		1 656 742 727		90%	8			4.3.5
<b>VOLET 4 VOIRIE URBAINE D'ABIDJAN</b>										
<b>AUTRE PROJET</b>										
RAZEL		Yakro - Bouaké - Ferké - Ouangolo - Frontière Mali		4 319 137 522		100%				4.3.6

### **4.3 Diligences de l'auditeur et conclusions**

Nous avons effectué une visite des sites sur la base d'un échantillonnage représentatif qui intègre les éléments suivants :

- La totalité des entreprises ;
- Les tronçons sélectionnés représentent à peu près la moitié du linéaire d'une entreprise ;
- Les tronçons sélectionnés comportent au moins la moitié des ouvrages particuliers pour chaque entreprise (pont, buses, dalots) ;
- La somme du linéaire sélectionné pour un volet du C2D doit être au moins supérieure à la moitié du linéaire total dudit volet ;
- Pour le refinancement de RAZEL, 22% environ de l'itinéraire a été visité, certains tronçons faisant actuellement l'objet d'un renforcement.

Nos diligences ont porté sur :

- Des entretiens avec les différentes parties prenantes au contrat ;
- L'analyse des rapports d'activité de décembre 2014 et du 1<sup>er</sup> semestre 2015 ;
- L'analyse du Plan Annuel d'Activité (PAA) n°3 du programme d'appui au secteur routier datant d'avril 2015 ;
- L'analyse des procès-verbaux de réunion de chantier de l'année 2014 pour chaque entreprise ;
- La revue et l'analyse de la documentation technique (ordre de Service de démarrage des travaux, planning d'avancement des travaux, dernier décompte de l'année 2014 émis par chaque entreprise, etc.);
- La cartographie des projets routiers ;
- L'analyse du contrat ;
- L'obtention et l'analyse des cahiers de charges ;
- La constatation physique des travaux réalisés.

Ces diligences nous permettent d'attester que les travaux sont réels et réalisés en conformité avec le cahier des charges initialement validé entre les parties. Cependant, nos analyses ont permis de relever quelques points d'attention présentés ci-après.



Nous signalons que ces points d'attention résultent des constatations de terrain faites en Novembre 2015. Par conséquent, les évolutions survenues subséquentement n'ont pas été prises en compte dans le présent rapport.

#### **4.3.1 Volet 1 : Sauvegarde du réseau routier**

La sauvegarde du réseau routier confiée aux entreprises SORUBAT, RAZEL et NSE CI a été faite dans les normes et en conformité avec le cahier de charges. Toutefois, nous formulons les recommandations suivantes :

- Améliorer la sécurité des usagers lors des travaux par une signalisation appropriée en amont et en aval des sections en cours d'exécution ;
- Les sections N'douci – Hermankono – Divo (75 km) et Gagnoa – Yacolidabouo (63 km), visiblement abîmées (probablement du fait de l'existence d'un trafic induit important, les usagers allant vers le port de San Pedro par la côtière préférant dorénavant cet axe plus confortable), ont besoin d'un renforcement pour la pérennité des investissements consentis et la praticabilité globale de l'itinéraire Autoroute – N'douci – Hermankono – Gagnoa – Yabayo.

#### **4.3.2 Volet 2 : Consolidation et renforcement du réseau (Route d'Adzopé – Pont de la Comoé)**

Les travaux de consolidation et de renforcement du réseau (route d'Adzopé – Pont de la comoé) confié à l'entreprise SINTRAM sont en cours de réalisation.

Cependant, il convient d'attirer l'attention du maître d'ouvrage sur le risque de retard dans la livraison des travaux prévus en novembre 2016. En effet, il apparaît nécessaire d'améliorer la gestion du chantier en vue d'optimiser les délais d'exécution ; le taux d'avancement physique était de 30% lors de notre passage en novembre 2015 alors que le délai était entamé de 50%.

#### **4.3.3 Volet 2 : Consolidation et renforcement du réseau (Réseau en Terre Piste de la NAWA)**

Les travaux ont été réalisés et sont conformes aux cahiers de charges. Cependant, nous formulons la recommandation suivante :

Le Groupement ICON EPC/DIAKITE TRAVAUX devrait rendre plus efficace et efficiente l'organisation du chantier sur le tronçon Soubré – Mabéhiri2 – Mabéhiri1 en vue de terminer les travaux dans un délai raisonnable. Nous avons noté que les mesures nécessaires ont été prises après notre visite.



#### 4.3.4 Volet 3 : Construction d'ouvrage d'art (Pont de Beoumi)

L'entreprise COLAS AFRIQUE est en charge de la construction de l'ouvrage d'art (Pont en béton précontraint à poutres sous chaussées dans la région de Béoumi) avec les caractéristiques suivantes :

- 07 travées hyperstatiques dont 02 de rive de 33,35 m et 05 intermédiaires de 35,20 m ;
- Largeur roulable de 7,00 m ;
- Tablier constitué de 03 poutres en béton précontraint ;
- Appuis fondés sur des pieux travaillant à la pointe ;
- Piles en fûts de section cylindrique couronnés par des chevêtres ;
- Importants remblais d'accès et présence de 02 dalots doubles de décharge.

Notre visite de ce pont nous a permis de confirmer que les travaux ont été correctement exécutés. Cependant nous formulons la recommandation suivante :

Il conviendrait de procéder au bitumage de tous les remblais d'accès de part et d'autre de l'ouvrage en vue de canaliser les eaux pluviales par des bordures vers des descentes à aménager à cet effet. La situation actuelle commence à provoquer l'érosion de ces remblais dont la hauteur atteint 16 mètres. Nous notons que 100 mètres ont été déjà bitumés de part et d'autre.

#### 4.3.5 Volet 4 : Voirie Urbaine d'Abidjan (Kennedy – Abobo - Clouetcha)

Notre visite du volet 4 portant sur l'axe Kennedy – Abobo – Clouetcha, confirme l'effectivité des travaux. Toutefois nous souhaitons qu'une solution soit trouvée au problème de la signalisation horizontale (celle-ci s'efface cinq (05) mois à peine après la réception provisoire). Le CCTP, bien que conforme aux prescriptions de l'Association pour la Qualification des Equipements de la Route (ASQUER) ne semble plus assurer la qualité de la signalisation.

Par ailleurs, au-delà du choix du type de marquage, nous recommandons de renforcer les prescriptions sur :

- La date de péremption de la peinture (la durée maximale entre la date de fabrication et la date d'utilisation devrait être *inférieure à un (01) an*) ;
- La durée minimale entre la réalisation du revêtement et la pose de la peinture, *au moins trois (03) semaines*. Les entreprises, généralement en retard dans l'exécution de leurs travaux, ne respectent pas cette prescription. Cette situation pourrait être source de vieillissement précoce.

#### **4.3.6 Refinancement RAZEL**

Lors de notre visite, le tronçon Yamoussoukro –Bouaké faisait l'objet d'importants travaux PAT (Points A Temps) effectués par l'entreprise SORUBAT CI. Les traces de travaux effectués par RAZEL en 2012, n'étaient donc plus accessibles en raison de ce fait.